

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00200  
Numéro SIREN : 839 347 549  
Nom ou dénomination : FLUX DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt 4203

Désignation de l'entreprise		FLUX DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		CHEMIN HARANDY 64520 BARDOS			
SIRET		8 3 9 3 4 7 5 4 9 0 0 0 2 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2021	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	1 144	016 1 144
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	225 097	042	225 097
	Total I (5)	044	226 241	048	1 144
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	150	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	22 101	086	22 101
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	22 251	098	22 251
	Total général (I+II)	110	248 492	112	1 144
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		50 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		13 410
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		47 273
	Provisions réglementées		140		2 110
Total I		142		112 793	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		83 563
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		900
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169		50 092
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		134 555	
Total général (I + II + III)		180		247 348	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 62 504
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 96 110
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		FLUX DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13.11.2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
					217	218	14 850
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	3 550
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)		243		244	150
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	145	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 846
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	11 005
Produits financiers (III)		280	42 306	Charges financières (V)		294	1 173
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	962	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	3 902	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	47 273
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	47 273	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 902	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	17 146	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (+4. sexies)	986	ZFU-TE (+4. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4. septies)	981	JEI (+4. sexies A)	989			
	ZRD (+4. terdecies)	127	ZRR (+4. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 exaltes)	992	Zone de développement prioritaire (+4. septies)	995			
	Grâce due au report en arrière du déficit				346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	26 015
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	26 015

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables janvier 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>FLUX DEVELOPPEMENT</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	00		02		04		06			
	Autres	10	1 144	12		14		16	1 144		
Immobilisations corporelles	Terrains	20		22		24		26			
	Constructions	30		32		34		36			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	40		42		44		46			
	Installations générales agencements divers	50		52		54		56			
	Matériel de transport	60		62		64		66			
	Autres immobilisations corporelles	70		72		74		76			
Immobilisations financières		80	128 987	82	96 110	84		86	225 097		
TOTAL		90	130 131	92	96 110	94		96	226 241		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	999	502	145	504		506	1 144		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	999	572	145	574		576	1 144		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		



SAGE Experts-comptables Janvier 2022

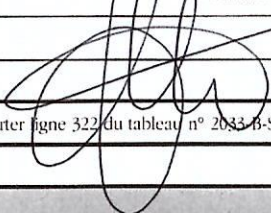
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>FLUX DEVELOPPEMENT</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	1 148	602	962	604		606	2 110
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>1 148</b>	<b>682</b>	<b>962</b>	<b>684</b>		<b>686</b>	<b>2 110</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760	962	765						
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>962</b>	<b>775</b>						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B-SD 780			
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter						
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			960						
Total des déficits restant à reporter			970						
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	2 970
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	590
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**



SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 247 348,38 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 47 273,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2022 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

**2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

**2.2.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Frais d'établissement = 1 144

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 144	1 144		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 144	1 144		

## 3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.2.1 - Immobilisations brutes = 226 241

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 144			1 144
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	128 987	96 110		225 097
TOTAL	130 131	96 110		226 241

## 3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 144

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	999	145		1 144
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	999	145		1 144

## 3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 144	1 144	0	3 ans
TOTAL	1 144	1 144	0	

## 3.3 - Etat des créances = 150

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	150	150	
TOTAL	150	150	

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal	1000	49,00	49 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	50,00	50 000

## 4.2 - Provisions = 2 110

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	1 148	962			2 110
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	1 148	962			2 110

## 4.3 - Etat des dettes = 134 555

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	83 510	21 006	62 504	
Dettes financières diverses	53	53		
Fournisseurs	900	900		
Dettes fiscales & sociales	4 205	4 205		
Dettes sur immobilisations	45 887	45 887		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	134 555	72 051	62 504	

## 4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 953

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	53
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	900
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	953

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 14 850**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	14 850	100,00 %
TOTAL	14 850	100,00 %

**5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges à payer = 953**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	53
Interets courus/emprunts( 168800 )	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	900
Fourn.factures non parvenues( 408100 )	900
TOTAL	953

**FLUX DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros**  
**Siège social : chemin Harandy**  
**64 520 BARDOS**  
**839 347 549 RCS BAYONNE**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 9 JUIN 2022**

Le 9 juin 2022 à Bardos,  
Frédéric LUX,  
demeurant Chemin Harandy à BARDOS (64 520),  
Associé unique de la Société FLUX DEVELOPPEMENT,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En sa qualité de Président de la Société, Frédéric LUX a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- l'affectation du résultat de l'exercice
- pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités

**PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 47 273 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

FL

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE  
DIVIDENDES**

**Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 47 273 euros de la manière suivante:

**Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 47 273 euros.

**Affectation**

- A la réserve légale : 5 000 euros
- Aux autres réserves : 42 273 euros.

**Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

**TROISIEME DECISION – POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES  
FORMALITES**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.